

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 22 juin
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mmes Germaine HACALA, Agnès GIACOMETTI, M. Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLEHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Mme Marie-Hélène GOYA, Mrs Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Mme Elisabeth PERY, M. Didier PICOT, Mme Marie-Josée GOYA, Danièle DUFAU, Isabelle FAURISSON, Mrs Renaud LASSALLE, Dominique MELE, Philippe ARAMENDI, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET, Isabelle ECHEVERRIA. M. Beñat ELIZONDO

Pouvoirs :

M. Michel LARRETCHE à M. Martin TELLECHEA
M. Francis GAVILAN à M. Léon MARIN
Melle Valérie ANDIAZABAL à Melle Danièle DUFAU

Absent : M. Jean TELLECHEA

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

Objet : Ibardin : reprise de bail suite à une cessation d'activité

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur BRUCH Bernard, demeurant Rue de l' Abattoir – 40990 SAINT PAUL LES DAX, a sollicité l'accord de la Mairie pour la reprise du bail établi au départ au bénéfice de son frère Monsieur BRUCH Geoffroy, demeurant à la même adresse.

Suite à un accident de travail, Monsieur Geoffroy BRUCH se trouve dans un centre de rééducation et donc dans l'impossibilité de reprendre le travail. Aussi, son frère Bernard BRUCH souhaite reprendre l'activité pour la saison 2009.

Madame le Maire précise que le bail initial stipule que « *toute cession du présent bail, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite (...) toute sous-location, totale ou partielle, ... toute mise à disposition.. sont interdites.* »

En conséquence, il convient d'accorder à Monsieur Bernard BRUCH non pas une reprise mais un nouveau bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la résiliation du bail pour le lot 4 au Col d'Ibardin – Urrugne au nom de Monsieur Geoffroy BRUCH
- ACCORDE à Monsieur Bernard BRUCH un nouveau bail pour le lot n° 4 au Col d'Ibardin – Urrugne, pour la période du 22 juin 2009 au 31 décembre 2010

.../...

Suite délibération du 22 juin 2009 : Ibardin : reprise de bail suite à une cessation d'activité

- DESIGNER l'étude de Maîtres GOGUET PERRET ERTAURAN PAOLI pour la rédaction de l'acte et rappelle que les frais notariés seront à la charge des preneurs
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bail avec Monsieur Bernard BRUCH

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :